

<https://47.snuipp.fr/Conseil-de-formation-du-20-juin-2017>



Conseil de formation du 20 juin 2017

- Paritarisme - Formation initiale et continue -

Date de mise en ligne : samedi 24 juin 2017

Dernière mise à jour : 0000

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Stages de formation continue ?](#)
- [Animations pédagogiques](#)
- [Formation initiale](#)
- [Questions diverses](#)

Le conseil de formation de fin d'année s'ouvre sur la présentation du plan de formation continue (PDF) pour l'année scolaire prochaine.

L'IEN adjointe présente le calendrier des stages mis en place cette année scolaire.

Stages de formation continue ?

Le SNUipp-FSU note que ces stages sont fortement réduits par rapport à l'année passée : les stages institutionnels (formation des directeurs) et les formations à public désigné (ASH, CPC, PEMF, dispositifs, groupe à thèmes) sont prégnants en comparaison avec les stages à candidatures individuelles (ceux où chaque enseignant peut s'inscrire en début d'année).

En effet, les stages à candidatures individuelles ne représentent plus qu'une dizaine de jours sur toute l'année ! (au lieu d'une vingtaine cette année !) Qui plus est avec un nombre de places limité entre 8 et 12 enseignants (à l'exception de la journée préparation à la liste d'aptitude de direction qui peut accueillir 16 candidats et de la préparation au CAFIPEMF dont nous n'avons pas le calibrage).

À noter que la préparation au CAFIPEMF aura lieu sur 6 mercredis après-midis et 2 jours pendant les vacances scolaires...

D'autre part, des formations se tiennent à la demande du CHSCT départemental (troubles musculo-squelettiques, connaissance du CHSCT).

Les autres formations concernent la priorité au numérique (numérique et grandes difficultés, usages numériques et langage en maternelle), le secourisme et le PPMS.

Le SNUipp-FSU regrette que si peu de possibilités soient offertes aux collègues désireux de se former, et demande que davantage de places soient proposées lors des stages : l'administration répond qu'elle ne souhaite pas risquer de devoir trier les candidats au dernier moment s'il y a un manque de remplaçants, donc elle ouvre volontairement peu de places.

Le SNUipp-FSU demande également qu'il y ait plus de choix de stage pour l'ensemble des collègues. L'administration répond qu'elle ne peut pas faire mieux étant donné les problèmes de remplacements que connaît le département et les annulations de stage cette année : pour résoudre ces problèmes, il y aura très peu de formations entre les mois de décembre et de mai... ce qui ampute effectivement une grande partie de l'année scolaire.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que pourtant, tout a été mis en oeuvre par l'administration pour palier le problème de remplacement (refus de temps partiels, refus d'exéats, et même recrutement de contractuels !) et qu'encre une fois,

ce sont les collègues sur le terrain qui pâtissent du manque de moyens.

Nous questionnons l'administration sur les stages de groupes (groupe mathématiques, groupe sciences, groupe maternelle, groupe programmation) et les intitulés disciplinaires (arts plastiques, maison pour la science, maîtrise de la langue), pensant que ces formations étaient peut-être ouvertes à tou-te-s...

L'IEN adjointe nous explique qu'il s'agit d'enseignants choisis par les circonscriptions et à qui on propose de participer à ces groupes. Ne cherchez donc pas d'appel à candidature dans le courrier officiel aux écoles !

Concernant l'ASH, l'IEN en charge de cette mission nous informe que les stages mis au PDF répondent à un besoin de rencontre entre les personnels qui travaillent en ULIS, SEGPA, EREA, IME, ITEP, EANA et RASED.

Il y a notamment de gros changements dans les EREA (modifications réglementaires et évolution du public accueilli) qui nécessitent de mettre en oeuvre d'autres pratiques professionnelles.

Le SNUipp-FSU fait remarquer que le stage qui avait lieu à destination des remplaçants n'est pas inscrit au PDF : l'IEN adjointe propose qu'il se tienne sur une matinée en septembre (en priorité pour les nouveaux remplaçants et ceux qui n'ont jamais suivi cette formation).

Concernant l'accueil des moins de 3 ans, le SNUipp-FSU demande pour quelles raisons il n'y a pas de poursuite de formation pour ceux qui étaient déjà en poste cette année (la formation cette année n'est ouverte qu'aux nouveaux moins de 3 ans).

L'IEN adjointe indique qu'il a fallu faire des choix. Elle fait également remarquer qu'elle regrette le non-fléchage de ces postes car certains collègues « ont fait des dégâts » car ont une posture inadaptée à l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Le SNUipp-FSU estime que le fléchage des postes ne garantit pas l'adéquation recherchée par l'administration (cela est d'ailleurs valable pour tous les postes à profil).

Nous faisons ensuite remarquer qu'il n'y a plus dans le PDF les formations USEP, projets départementaux...

L'administration indique que cela sera présenté dans les animations pédagogiques.

D'autre part, il nous est rappelé que l'offre est contrainte par les problèmes de remplacement.

Nous notons également que la formation des T1 (titulaires 1re année) n'est pas proposée : elle le sera dans le cadre des animations pédagogiques. Tout comme la formation des MAT (maîtres d'accueil temporaires).

Nous rappelons que la réforme de la formation initiale survenue sous le mandat présidentiel de Nicolas Sarkozy a gravement réduit les possibilités de formation continue.

Nous déplorons la faiblesse des moyens consacrés à la formation continue et, par conséquent, des possibilités de formation offertes aux enseignants. Ceci est particulièrement scandaleux quand les enseignants concernés se voient reprocher leurs insuffisances professionnelles.

Animations pédagogiques

Cette année, les animations pédagogiques sont réparties sur deux volets :

- Premier volet : pour les cycles 1 et 2, 9h sur l'offre départementale (en lien avec le domaine 1 du socle commun, entre novembre et mai) et parcours mathématiques national pour le cycle 3 (à partir de janvier, parcours hybride 4h en présentiel/ 5h à distance sur M@gistère) ;

- Deuxième volet : 9h, la coordination sera faite par les circonscriptions. Plusieurs objectifs : répondre aux besoins de formation liés aux projets de secteur, apporter des outils de continuité, travailler sur la transversalité, les élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP), les parcours divers (santé, citoyenneté, culture), la direction d'école, la formation des MAT (6h assurée par l'ESPE pour les nouveaux ; 3h à distance pour les anciens) et des T1...

Les animations pédagogiques seront encore gérées par GAIA, outil national sans marge de manoeuvre locale. Cependant, suite aux nombreux problèmes rencontrés par les collègues lors des différentes phases (inscription, réception des ordres de mission, modifications de dates et de lieux), que le SNUipp-FSU n'a cessé de dénoncer, les formateurs utiliseront cette année une nouvelle application (SOFIA) qui reprendra un peu l'architecture de Base 47. Des tutoriels et des informations seront fournis aux IEN pour qu'ils les transmettent aux enseignants. SOFIA permettra aux enseignants de prendre connaissance des animations proposées (thèmes, dates, lieux) ; au moment des inscriptions tous les lieux et dates ne seront pas connus.

Le SNUipp-FSU continue de demander qu'un maximum de renseignements soit donné aux collègues au moment de l'inscription (en tous cas le plus tôt possible) afin que chacun-e puisse s'organiser, contrairement à ce qui s'est produit cette année.

Il conviendra que les enseignants retournent régulièrement vérifier les mises à jour de ces informations dans SOFIA. On pourra l'utiliser pour préparer l'inscription (noter le code des animations choisies à renseigner dans l'application GAIA).

Chacun devra veiller à s'inscrire à 9h concernant le volet 1 et à 9h pour le volet 2, à l'exception des T1 et MAT qui auront un parcours particulier.

Attention, vous serez inscrits d'office par la circonscription aux animations à public désigné vous concernant. Nous demandons que cette information soit visible dans GAIA afin d'éviter la sur-inscription (inscription à plus de 18h) qui a été reprochée à certains collègues cette année. L'IEN adjointe prévient que si des enseignants s'inscrivent à plus de 18h d'animations pédagogiques, ils seront désinscrits par la circonscription pour respecter les ORS (obligations réglementaires de service).

Enfin, si une animation est reportée, cela sera annoncé dans SOFIA. Le formateur aura la possibilité d'envoyer des mails sur les adresses académiques professionnelles des inscrits à la formation dont il est responsable.

Formation initiale

Le SNUipp-FSU demande quelle sera l'organisation de l'alternance pour les PES l'année prochaine. Le responsable pédagogique de site (RPS) d'Agen nous informe que l'alternance 15 jours d'ESPE /15 jours en classe est maintenue. De plus, les mercredis (sauf deux banalisés) et toutes les vacances scolaires seront libérées de cours à l'ESPE. Cet engagement avait déjà été pris l'année dernière et non respecté, nous serons donc vigilants à ce que la nouvelle responsable de site (Mme Soumagnac) respecte cette décision prise lors du conseil de formation.

En effet, le mercredi en binôme en classe permet aux PES de créer du lien et de travailler ensemble. Concernant les vacances scolaires, nous militons pour que les droits des fonctionnaires stagiaires soient reconnus et qu'ils aient droit aux vacances comme les autres enseignants.

Le SNUipp-FSU fait également remonter l'absence récurrente de certains enseignants sur le site d'Agen : le RPS indique que, pour éviter que les formateurs ne viennent pas, il essaie de faire appel à des personnels qui ne viennent pas de Bordeaux.

Nous posons également la question de l'organisation dans le cas d'un passage à 4 jours des écoles où sont affectés des PES : l'administration n'a pour l'instant aucune réponse, mais avoue s'être posée la question.

Les PEMF et les professeurs d'ESPE pourront accompagner les PES le mercredi après-midi. Le SNUipp-FSU relève que ce mercredi après-midi ne fait pas partie du temps de service et que même si cela concerne un petit volume horaire annuel (2h par stagiaire et par an), il convient que les PES soient informés de cette contrainte.

Ces heures seront planifiées entre les PES et leurs formateurs, elles peuvent se faire sur un autre temps que le mercredi après-midi. Nous demandons que, dans tous les cas, les rencontres fassent l'objet d'une concertation en amont entre les participants.

L'IEN-A indique que, bien qu'elle y soit favorable, l'organisation de pratique accompagnée est rendue impossible par la maquette de formation.

Les PEMF indiquent que cette possibilité sera tout de même offerte aux PES sur le temps de l'ESPE (dans le cadre du module « Analyse de l'activité de l'enseignant et des élèves » sur deux semaines en septembre).

Afin d'éviter les écueils de cette année, le SNUipp-FSU demande que les modalités d'évaluation soient connues en début d'année. Le RPS indique qu'un guide des études sera distribué cette année afin de préciser les attendus de formation.

Nous demandons également ce qu'il en sera pour les stagiaires en DU adapté (déjà titulaires d'un master autre que « enseignement ») : ils devront suivre tous les cours et toutes les évaluations même si ces dernières ne comptent pas !

Un non-sens pour le SNUipp-FSU qui fait remarquer la charge de travail importante de l'année de formation...

Concernant les stagiaires en parcours complémentaire (titulaires d'un master « enseignement»), l'organisation n'est pas fixée à ce jour.

Les stagiaires en renouvellement devront suivre tous les enseignements, même s'ils ont partiellement validé leur master.

Le déménagement de l'ESPE (pourtant dans les cartons depuis plusieurs années) promet une belle pagaille... Il se fera durant la première quinzaine de juillet puis dans les jours qui précèdent la rentrée scolaire. Le CRD ne déménagera pas immédiatement (les travaux n'étant pas terminés !).

Le SNUipp-FSU souligne le scandale que constitue la mauvaise organisation de ce déménagement, étant donné que ce projet est discuté depuis plusieurs années.

L'IA-DASEN explique que ce n'est pas de son ressort (c'est l'université de Bordeaux qui gère) et relativise en indiquant qu'il a visité le chantier et que ça avance...

Nous demandons à avoir l'assurance que les stagiaires sont couverts réglementairement en cas d'accident de trajet entre l'ancien et le nouveau site. Il nous est répondu par l'affirmative.

Questions diverses

Nous demandons un bilan de la formation 2016/2017 : sur 176 journées de formation, 62,5 journées ont été annulées soit 35,4 % du plan de formation !

La priorité est d'assurer les 18h d'animations pédagogiques pour tout le monde ; le plan de formation n'est pas prioritaire, d'où son amaigrissement.

Entre janvier et mars, l'ESPE a réalisé 6 animations pédagogiques de 3h auxquelles 25 enseignants étaient inscrits (éducation musicale, arts visuels, laïcité, logiciel Scratch,...).

Concernant l'année prochaine, quelques formateurs de l'ESPE se sont proposés pour organiser des animations pédagogiques tout public. L'ESPE est également en charge de la formation des MAT et des T1 (public désigné). Les animations pédagogiques à destination des T1 devraient proposer des parcours de formation dans les disciplines que les T1 n'ont pas eu en dominante lors de leur formation initiale.

Marie-Thérèse Rouire sera chargée de la coordination entre l'ESPE et la DSDEN.

Un conseil de formation se tiendra peut-être au premier trimestre : la demande sera transmise à la nouvelle directrice de l'antenne d'Agen.

Le SNUipp-FSU demande comment va être organisée la pré-rentrée et la rentrée des PES cette année.

La journée d'affectation des PES aura lieu le 4 juillet à l'ESPE, toute la journée. Les journées de pré-rentrée se feront les 28, 29 et 30 août sur plusieurs sites (rencontres avec l'ESPE, le recteur, l'administration départementale, les formateurs, les partenaires)

L'évaluation des PES sur le terrain sera faite par 2 visites du formateur ESPE, 3 visites du PEMF (une visite commune ESPE/PEMF est souhaitable) et 3 visites de CPC au minimum (plus en cas de difficulté).

Les responsables du master au niveau académique viendront présenter la maquette de master sur site le 13 septembre (responsable master MEEF), les 21 septembre et 2 octobre (responsable du tronc commun). Le tronc commun (source de nombreuses difficultés) a été refondu et son évaluation harmonisée, les cours sont déjà positionnés dans le planning.

Concernant les difficultés liées à la technique et au numérique (visio-conférences impossibles à tenir), cela devrait être réglé par le déménagement sur le site d'Agen sud.

Nous demandons à l'actuel responsable de site si un tuilage sera fait avec son successeur : il nous le garantit.

Le délégué des PES indique que de nombreuses difficultés d'emplois du temps sont dues aux inscriptions tardives par l'université de Bordeaux. Le RPS répond que la même procédure sera reconduite cette année, qu'on peut donc s'attendre aux mêmes difficultés.

L'ESPE compte sur la DSDEN pour lui fournir les coordonnées des stagiaires (!). L'administration fait remarquer qu'il suffit à l'ESPE de demander ces informations aux PES et qu'elle peut le faire dès le 4 juillet, lors de la journée d'accueil.

Le délégué PES demande également que la liste des documents nécessaires à l'inscription soit donnée dès la journée d'accueil.

Pour terminer, le SNUipp-FSU rappelle sa demande de longue date que 3 conseils de formation puissent se tenir dans l'année scolaire (rien de plus que ce qui est réglementairement prévu !) : le RPS s'engage à relayer cette demande à son successeur, l'IA ne se positionne pas.

Anne-Laure Pujos